



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.470

OBJET : VENTE MAISON SCOLAIRE- ECOLE COLLINE DU SERRE - A DETACHER DES PARCELLES KE 267 ET KE 268

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE MAISON SCOLAIRE- ECOLE COLLINE DU SERRE - A DETACHER DES PARCELLES KE 267 ET KE 268 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 3 octobre 2006, la Ville d'Aix-en-Provence a constaté la désaffectation de certains logements scolaires et notamment celui de l'école Colline du Serre, situé rue Frédéric Mistral aux Milles.

Il s'agit d'une maison construite en 1980, de type 4 en R+1 avec garage privatif fermé.

La superficie du logement est d'environ 118 m², avec un jardin d'environ 200 m².

L'ensemble sera à détacher des parcelles KE 267 et KE 268.

La Commission de cession du patrimoine Municipal s'est réunie le 5 mars 2010, et a validé la proposition de cession, à l'occupant, au prix de 284 400€ conformément à l'évaluation domaniale du 10/02/2010.

Le professeur des Ecoles, Monsieur JAVON, occupant ce logement a donné son accord pour l'acquisition de ce logement au prix proposé par la Commission précitée.

Dès lors, je vous propose, mes Chers Collègues :

- Vu l'avis de France Domaines en date du 10 février 2010
- Vu les articles L2241-1 & L2241-6 du CGCT
- Vu le C.G.P.P.P.
- Vu l'avis de la Commission de Cession du Patrimoine immobilier du 5 mars 2010.
- **CONSTATER** la désaffectation de la maison d'habitation située à côté de l'école Colline du Serre et prononcer son déclassement.
- **DECIDER** de vendre un tènement, à détacher des parcelles KE 267 et KE 268 sur lequel est implanté une maison de 118 m², à Monsieur Joël JAVON, professeur des écoles ; occupant.
- **DIRE** que cette cession se réalisera au prix de 284 400 € H.T.

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint Délégué au Foncier à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente.

2010.470 - VENTE MAISON SCOLAIRE- ECOLE COLLINE DU SERRE - A DETACHER DES PARCELLES KE 267 ET KE 268

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



